

**Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle
tenue le jeudi 11 mai 2017 à 17 h
Auberge Au Soleil Levant, Piopolis**

Présences :

**Paule Rochette, présidente
Lucie Lafontaine, présidente
Luc Beaulé, trésorier
Huguette Caza, secrétaire
Karine Moisan, administratrice
Andrée Létourneau, administratrice
Marie-Claire Thivierge, administratrice**

**Guy Hamel
Marc Beaulé
Raymond Gauthier
Robert Fillion
Denis Bibeau
Christiane Gauthier
Marie Poissant-Manning
Mario Lafontaine
Guyanne Fortier
Nil Longpré**

**Absent : Michel Benoît
Catherine Demange**

1) Ouverture de l'assemblée

Paule Rochette souhaite la bienvenue à tous et les remercie d'être là.

2) Lecture et adoption du projet d'ordre du jour du 11 mai 2017

Christiane Gauthier, appuyée par Nil Longpré, propose l'adoption de l'ordre du jour tel modifié à varia.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3) Lecture et adoption du procès-verbal du 5 mai 2016

Lucie Lafontaine, appuyée par Luc Beaulé, propose l'adoption du procès-verbal du 5 mai 2016 tel que lu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4) Dépôt du Rapport de la présidente

Paule Rochette remercie sincèrement tous les membres du CDLP pour leur implication pour les réalisations du CDLP.

Voir en annexe

5) Présentation des états financiers

Luc Beaulé présente l'état des résultats pour la période du 1er mai 2016 au 30 avril 2017 et le bilan au 30 avril 2017.

Note: La collaboration de la Municipalité avec ses employés est non comptabilisée.
Voir feuilles en annexe.

Karine Moisan, appuyée par Marie-Claire Thivierge propose l'adoption de l'état des résultats et du bilan.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6) Nomination d'un vérificateur

Le CDLP n'est pas tenu de faire vérifier ses livres par un comptable en raison du faible chiffre d'affaires.

Guy Hamel, appuyé par Guyanne Fortier propose que la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité soit nommée vérificateur pour la prochaine année financière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7) Ratification des actes posés par les administrateurs

Marc Beaulé, appuyé par Raymond Gauthier propose la ratification des actes posés par les administrateurs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8) Entretien des sentiers

Andrée Létourneau nous informe que des inspections sont faites régulièrement et que les informations sont transmises à la Municipalité. Les réparations sont effectuées rapidement par la Municipalité.

Andrée nous mentionne aussi que des décorations sont placées dans les sentiers par elle et Lucie Lafontaine à l'occasion de différentes fêtes (Noël, Pâques, Saint-Valentin...) et que c'est très apprécié des marcheurs.

Lucie Lafontaine nous dit que les mêmes inspections sont faites aussi au Scotch Cap et rapportées à la Municipalité.

Paule remercie ceux qui entretiennent ainsi les sentiers.

9) Cabane des Zouaves: donation

Attendu que le CDLP a acquis de la famille Quirion une bâtisse pour la somme de 6000\$ identifiée comme une cabane des Zouaves.

Attendu que cette bâtisse a été déménagée sur un terrain appartenant à la Municipalité

Il est proposé par Christiane Gauthier et appuyé par Huguette Caza de céder cette cabane «des Zouaves» à la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10) Coeurs Villageois

Le CDLP a le mandat de faire vivre le Cœur villageois par son accueil et ses services afin que les visiteurs et les visités soient en harmonie dans notre village.

11) Élections

Selon nos règlements généraux, la durée du mandat est de deux (2) ans, mais 50 % des postes doivent être en élection chaque année.

Voici les numéros de poste qui seront en élection cette année, et qui représentent les chiffres pairs
1-3-5-7-9

Poste 1 Paule Rochette

Poste 3 Andrée Létourneau

Poste 5 Catherine Demange

Poste 7 Marie-Claire Thivierge

Poste 9 Luc Beaulé

Les administrateurs (chiffre impair) qui souhaiteront continuer leur mandat (pour 2 ans) pourront être réélus par les membres présents.

La présidente nous mentionne que Huguette Caza, poste 2, ne souhaite pas continuer son mandat en 2017. L'assemblée devra donc élire cinq administrateurs aux postes impairs pour un mandat de deux ans et un administrateur au poste pair (#2) pour un mandat d'un an.

Procédure d'élection

Huguette Caza appuyée par Andrée Létourneau propose Marc Beaulé président d'élection.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Raymond Gauthier, appuyé par Guy Hamel, propose Paule Rochette

Marie Manning, appuyée par Guyanne Fortier propose Andrée Létourneau

Marie Manning, appuyée par Paule Rochette propose Marie-Claire Thivierge

Nil Longpré, appuyé par Guy Hamel propose Luc Beaulé

Paule Rochette, appuyée par Huguette Caza propose Raymond Gauthier

Marie Manning, appuyée par Raymond Gauthier propose Nil Longpré

Karine Moisan, appuyée par Guy Hamel propose Christiane Gauthier

Karine Moisan, appuyée par Christiane Gauthier propose Robert Filion

Marie-Claire Thivierge, appuyée par Paule Rochette propose Marie Manning

Marie Manning refuse

Robert Filion refuse

Christiane Gauthier refuse

Nil Longpré accepte le poste no.5
Raymond Gauthier accepte le poste no.2
Luc Beaulé accepte le poste no.9
Marie-Claire Thivierge accepte le poste no.7
Andrée Létourneau accepte le poste no.3
Paule Rochette accepte le poste no.1

Le président d'élection déclare élus par acclamation les administrateurs suivants :

Paule Rochette au poste no.1 pour un mandat de deux ans
Andrée Létourneau au poste no.3 pour un mandat de deux ans
Marie-Claire Thivierge au poste no.7 pour un mandat de deux ans
Luc Beaulé au poste no.9 pour un mandat de deux ans
Raymond Gauthier au poste no.2 pour un mandat d'un an
Nil Longpré au poste no.5 pour un mandat de deux ans

12) Varia

M. Guy Hamel nous fait part d'un rêve qu'il a : Avoir un cahier spécial sur Piopolis dans la Tribune. Ce cahier publicitaire de 16 pages serait fait avec l'ensemble du milieu, les commerçants. Ce cahier coûterait environ 11,000 \$ et serait distribué à 100,000 portes.

Paule Rochette mentionne qu'elle en prend note et souhaiterait avoir le contact de M. Hamel.

Robert Fillion propose la levée de l'assemblée il est 18 h.

Huguette Caza,
secrétaire.

Paule Rochette,
présidente